

KIT DE L'APPRENTI





L'apprentissage, c'est quoi ?

Une formation en alternance

- ▶ Pour acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme tout en développant son expérience professionnelle.
- ▶ Des enseignements (généraux, professionnels et technologiques) en CFA et complémentaires en entreprise.

Un contrat de travail

- ▶ Régi par le Code du Travail.
- ▶ Avec des engagements mutuels entre l'entreprise (confier des travaux, tâches, missions à l'apprenti) et l'apprenti (doit effectuer le travail, suivre les cours en CFA, respecter les règles de l'entreprise).

Un diplôme

- ▶ En apprentissage, on peut préparer des diplômes du **CAP au BAC+5**.
- ▶ Ce sont les mêmes diplômes que ceux préparés par la voie professionnelle en lycée. La différence : c'est la **pédagogie de l'alternance**.

Un statut : apprenti

- ▶ L'apprenti(e) est un **salarié(e) en formation**, qui a signé un contrat d'Apprentissage avec un employeur.
- ▶ Il prépare un **diplôme** et apprend un **métier**.
- ▶ Il gagne un **salaires** et acquiert une **expérience professionnelle**.
- ▶ L'apprenti(e) **travaille en entreprise** et suit les **cours au CFA**, ce qui demande de la rigueur, mais aussi motivation et persévérance...

Une entreprise et...

- ▶ Toutes les entreprises artisanales, commerciales, industrielles, libérales ou associatives.
- ▶ Les entreprises du secteur public non industriel et non commercial.

... Un maître d'apprentissage

- ▶ L'entreprise qui accueille l'apprenti(e) désigne un Maître d'Apprentissage.
- ▶ C'est un **professionnel expérimenté** qui a pour mission de **former l'apprenti(e)** et de lui **transmettre son savoir-faire**
- ▶ Le Maître d'Apprentissage est responsable de la formation du jeune en entreprise.

Un CFA, une UFA, une université

- ▶ Les Centres de Formation d'Apprentis sont des **établissements destinés à la formation en alternance**. Ils peuvent être spécialisés sur un **secteur professionnel ou multi métiers**.
- ▶ Au CFA, on suit les cours dans les **matières générales** (Maths, Français, Histoire géographique...) et dans les **domaines professionnels** (pratique et technologie...).

Un salaire

- ▶ La rémunération de l'apprenti est fixée en fonction de l'âge et de l'ancienneté.

Combien allez-vous gagner par mois ?

Les salaires de l'Apprentissage (en % du SMIC et sommes réelles brutes)

Année	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère}	25 % soit 334,43 €	41 % soit 548,46 €	53 % soit 708,98 €
2 ^{ème}	37 % soit 494,95 €	49 % soit 655,47 €	61 % soit 816,00 €
3 ^{ème}	53 % soit 708,98 €	65 % soit 869,51 €	78 % soit 1 043,41 €

NB : Le SMIC au 1^{er} juillet 2009 est de 1 337,70 € brut, soit un taux horaire de 8,82 €.

LES AIDES ACCORDEES AU JEUNE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

AIDES DE L'ETAT

- ▶ Exonération de l'impôt sur le revenu.
- ▶ Maintien de l'AAH dans la limite de 115 % du SMIC.
- ▶ Les parents de l'apprenti peuvent continuer à percevoir les allocations familiales sous condition de rémunération < 55% du SMIC

AIDES DE LA RÉGION

- ▶ Participation au frais de transport, d'hébergement et de restauration des apprentis.
- ▶ Des aides aussi pour les dépenses de la rentrée ou d'équipements des apprentis.

Pour tout renseignement complémentaire :

www.iledefrance.fr/aides-regionales

AIDES DE L'AGEFIPH POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

- ▶ Subvention forfaitaire de l'AGEFIPH de **1 700 €** si le contrat a une durée d'au moins 6 mois et si l'apprenti n'a pas déjà bénéficié d'une prime à l'insertion.
- ▶ Prime à l'insertion de **900 €** si l'apprenti n'a pas perçu la subvention forfaitaire et s'il signe, à l'issue de son contrat d'apprentissage, un CDI ou un CDD d'au moins 12 mois.

Remarque : Pour percevoir une de ses subventions, l'apprenti doit déposer une demande auprès de l'Agefiph au plus tard dans les 6 mois qui suivent son embauche et s'adresse pour cela au CAP EMPLOI ou à l'Axe Jeune de son département.

Pour tout renseignement complémentaire :

www.agefiph.fr

D'AUTRES AIDES DE L'AGEFIPH POUR COMPENSER LE HANDICAP

- ▶ Une participation au financement du permis de conduire plafonnée à **800 € et 1300 €** en cas de permis aménagé. Mais aussi d'autres aides à la mobilité.
- ▶ Des aides humaines à la communication (interprète en LSF, auxiliaire professionnel ... / plafond de 9 150 €).
- ▶ Des aides techniques ou de matériels (plafond de 9 150 €).
- ▶ Les supports pédagogiques peuvent être adaptés au handicap grâce à une subvention accordée au CFA.

Qui contacter, comment vous renseigner ?

Choisir, rechercher une formation et trouver un CFA ...	Rechercher une entreprise d'accueil ...
<ul style="list-style-type: none"> • www.orientation-formation.fr : apprentissage dans les régions • www.carif-idf.org : rechercher une formation et trouver un CFA et les passerelles vers l'apprentissage • www.onisep.fr : informations sur les métiers • www.lesmetiers.net 	<ul style="list-style-type: none"> • Faites des candidatures spontanées • Postulez aux offres du pôle emploi, des Missions Locales, des CAP EMPLOI, des Axes Jeunes Handicapés • www.hanploi.com • https://bca.iledefrance.fr

Et aussi :

- www.agefiph.fr : toutes les informations sur le contrat d'apprentissage
- www.travail-solidarite.gouv.fr : les aides et les prestations destinées aux personnes handicapés
- www.apprentissage.gouv.fr : toute l'information sur la réglementation du travail
- www.handipole.org : informations sur les dispositifs d'emploi (site régional) pour les travailleurs handicapés

Vous appuyer dans vos démarches ...

L'Axe Jeunes Handicapés de votre département, en lien avec votre mission locale ou CAP EMPLOI ou le pôle emploi sont là pour vous apporter un appui et vous aider dans la réalisation de votre projet en apprentissage.

LES EXEMPLES D'INSERTION PROFESSIONNELLES PAR L'ALTERNANCE POUR DES JEUNES HANDICAPES

SOUTIEN PEDAGOGIQUE

- ▶ A la sortie de l'IMPro - Institut Médico- Professionnel, Céline souhaite préparer un CAP Vente en contrat d'apprentissage. Compte tenu des difficultés scolaires qu'elle rencontre, un soutien pédagogique est mis en place, assuré par un **Professeur Indépendant** et financé par l'AGEFIPH. Ce soutien se compose pendant la dernière année de formation de 2 parties : préparation intensive de l'examen et consolidation des acquis.
- ▶ A la sortie de l'EMPro - Externat Médico- Professionnel, Noura souhaite préparer un CAP de Cuisine en contrat d'apprentissage. Pendant les deux années de son contrat, elle bénéficie d'un soutien pédagogique assuré par un **Atelier Pédagogique Personnalisé** et financé par l'AGEFIPH. Ce soutien consiste à reprendre les cours dispensés au Centre de formation d'Apprentis et à ré expliquer les notions incomprises ou non acquises.

MOBILITE / PERMIS DE CONDUIRE

- ▶ Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour préparer un BTS Assurances, Vincent, déficient moteur a besoin d'un **transport particulier pour les déplacements domicile / Centre de Formation, domicile / Entreprise**. L'AGEFIPH est intervenue dans le financement de ce transport. En parallèle, un dossier de demande **de financement du permis de conduire** auprès de l'AGEFIPH a été instruit. L'idée étant de permettre à Vincent de continuer son cursus professionnel dans de bonnes conditions et d'acquérir, avec l'aide de l'AGEFIPH, une réelle et satisfaisante autonomie.
- ▶ Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, Christophe prépare un Diplôme de Maintenance Aéronautique. Ayant une déficience motrice, il ne peut plus utiliser les transports en commun et a besoin d'une voiture avec une boîte de vitesse automatique. L'AGEFIPH est intervenue en **participant financièrement pour l'acquisition du véhicule et pour son aménagement : financement de la boîte automatique**.

AIDE TECHNIQUE

- ▶ Déficiant auditif, Tony prépare un CAP Cuisine, une interprète en LSF, rattaché à une action financée par l'AGEFIPH, intervient lors des cours où des notions abstraites sont abordées.
- ▶ Suite à un Bac par correspondance, Bénédicte a choisi de préparer un BTS Action Commerciale en contrat de professionnalisation. Déficiante auditive, elle a pu bénéficier d'une aide pour le **financement de ses prothèses auditives**. Un dossier a été transmis à l'AGEFIPH qui a pris en charge une partie de cette dépense.

AMENAGEMENT DE POSTE

- ▶ Souhaitant obtenir un BTS d'Études en génie climatique, Harold a opté pour un contrat de professionnalisation. Polyhandicapé, il avait besoin d'un **aménagement de son poste de travail: siège, aménagement du bureau, ordinateur...**
Afin d'évaluer ses besoins en fonction de son handicap, une étude financée par l'Agefiph a été menée par une équipe d'ergonomes, ce qui a permis à l'Entreprise de mieux comprendre l'adaptation possible du poste de travail: souris d'ordinateur mieux adaptée, bras de téléphone, repose-pieds.

Les atouts de l'Apprentissage pour le jeune



Suivre des études pour obtenir un diplôme, acquérir une expérience professionnelle, gagner un salaire, progresser dans un métier...

EN APPRENTISSAGE :

- ▶ Je prépare un **diplôme** et j'apprends un **métier** en même temps,
- ▶ J'entre dans la **vie active** tout en continuant mes **études**,
- ▶ Je gagne un **salaire** et je cotise pour ma retraite,
- ▶ J'acquiers une **expérience professionnelle** que je peux valoriser à l'issue de ma formation. Cela est très apprécié des employeurs qui recherchent des salariés rapidement opérationnels. C'est un **atout pour l'emploi**,
- ▶ Je me forme à la fois en **Entreprise** et en **Centre de Formation**. Je reçois une **formation concrète** dans les domaines professionnels et technologiques, complétée par des enseignements généraux.

Attention, l'Apprentissage est aussi un dispositif exigeant du fait de l'Alternance entre l'Entreprise et le CFA.



AXES JEUNES des PDITH d'Ile-de-France

*Des acteurs réunis pour l'insertion professionnelle
des jeunes en situation de handicap*

75

Louisa LOLLIA - Zayna KONEH
VIVRE EMERGENCE - 37, rue Louise Weiss - 75013 Paris
☎ : 01.45.70.87.08 / Fax : 01.45.70.73.84
Mail : axejeunes75@vivre-asso.com

77

Marie-Madeleine SANTOS
PRO METIERS CONSEIL FORMATION
26, rue des Frères Lumière - 77100 Meaux
☎ : 01.60.32.14.00 / Fax : 01.60.32.14.01
Mail : mm.santos@pole-emploi.com

78

Raphaël DUPRAT
FLES 78 - 8, passage Paul Langevin - 78370 Plaisir
☎ : 01.34.82.52.37 / Fax : 01.30.51.19.79
Mail : pdith78.axejeunes@gmail.com

91

Claire DELLAY
VIVRE EMERGENCE - 38, cours Blaise Pascal - 91000 Evry
☎ : 01.60.79.83.07 / Fax : 01.69.36.21.82
Mail : pdith91.jeune@vivre-asso.com

92

Catherine LABITTÉ - Séverine SOLER
CER FORMA - 3, rue Pierre Curie - 92600 Asnières
☎ : 01.41.32.39.08 / Fax : 01.40.86.56.27
Mail : axejeunes92@cerforma.asso.fr

93

Elisabeth KELLER
A.P.T.H. - 153, avenue Jean Lolive - 93500 Pantin
☎ : 01.48.43.76.64 / Fax : 01.48.43.43.75
Mail : ekeller@apthe.asso.fr

95

Cécile ZEUGIN
Mouvement des Entreprises du Val d'Oise
84, boulevard Héloïse - 95104 Argenteuil cedex
☎ : 01.34.34.12.72 / Fax : 01.34.34.12.71
Mail : axejeunes95@groupe-heloise.com